



## **Invitation à soumissionner**

**Appel d'offres N°18-M4-04/EUTM MALI/MFHQ/J8**

**Procédure ouverture**

**Maintenance informatique et Fortigate EUTM Mali**

Le Secrétariat Général du Conseil de l'Union européenne vous invite à présenter une offre pour le contrat susmentionné, conformément aux modalités décrites dans les documents de marché.

## TABLE DES MATIÈRES

|             |   |          |
|-------------|---|----------|
| <b>I.</b>   | <b>OBSERVATIONS GÉNÉRALES.....</b>  | <b>3</b> |
| 1.          | Composition des offres .....  | 3        |
| a)          | Partie administrative.....  | 3        |
| b)          | Offre technique .....   | 3        |
| c)          | Offre financière.....   | 3        |
| 2.          | Langues.....  | 4        |
| 3.          | Période de validité des offres .....  | 4        |
| 4.          | Engagements .....   | 4        |
| 5.          | Observations.....   | 4        |
| 6.          | Non-conformité .....  | 4        |
| 7.          | Coûts afférents à la participation à la procédure .....                     | 4        |
| 8.          | Propriété de l'offre.....   | 4        |
| <b>II.</b>  | <b>SOUSSION DES OFFRES .....</b>  | <b>5</b> |
| 1.          | Nombre d'exemplaires et format.....   | 5        |
| 2.          | Modalités de transmission.....  | 6        |
| a)          | Envoi par courrier postal.....  | 6        |
| b)          | Dépôt .....   | 6        |
| <b>III.</b> | <b>OUVERTURE DES OFFRES .....</b>   | <b>6</b> |
| <b>IV.</b>  | <b>CONTACTS ENTRE LE POUVOIR ADJUDICATEUR ET LES SOUMISSIONNAIRES .....</b> | <b>7</b> |
| 1.          | Avant la date de clôture du dépôt des offres .....                          | 7        |
| 2.          | Après l'ouverture des offres.....   | 7        |
| 3.          | Notification .....  | 7        |
| 4.          | Points de contact uniques.....  | 7        |
| a)          | Point de contact du soumissionnaire.....                                    | 7        |
| b)          | Point de contact de l'EUTM Mali .....                                       | 7        |
| <b>V.</b>   | <b>SYSTÈME DE DÉTECTION RAPIDE ET D'EXCLUSION (EDES).....</b>               | <b>8</b> |
| <b>VI.</b>  | <b>ANNULLATION DE LA PROCÉDURE .....</b>                                    | <b>9</b> |

## **I. OBSERVATIONS GÉNÉRALES**

### **1. Composition des offres**

Les offres doivent être présentées comme suit:

#### **a) Partie administrative**

Les offres doivent comporter une lettre d'accompagnement qui précise le nom, le titre et les coordonnées de la personne à contacter pour tout renseignement concernant l'offre et est signée par la (ou les) personne(s) habilitées à représenter le soumissionnaire si son offre est retenue<sup>1</sup>.

La lettre doit désigner toutes les entités en cas d'offre conjointe, ainsi que les sous-traitants, le cas échéant (voir le volet "Partie administrative" du cahier des charges).

Dans cette partie, les offres doivent comporter le formulaire "**Entité légale**" signé et accompagné des éléments de preuve correspondants pour chaque entité, ainsi que la fiche d'identification financière et la ou les pièces justificatives correspondantes pour le soumissionnaire (pour plus de détails, voir le volet "Partie administrative" du cahier des charges).

Les offres doivent comporter une "**Déclaration sur l'honneur**" signée.

#### **b) Offre technique**

Les offres techniques doivent être lisibles.

Les soumissionnaires doivent présenter les propositions de façon exhaustive et exacte, en fournissant l'ensemble des informations détaillées et de la documentation qui permettront au comité d'évaluation des offres de s'assurer du respect de l'ensemble des conditions requises dans les spécifications.

L'offre technique doit comprendre le formulaire « Démonstration de la conformité aux exigences minimales du cahier des charges » ainsi qu'un Index des documents fournis aux fins de l'évaluation technique.

L'utilisation de ce formulaire est obligatoire.

#### **c) Offre financière**

L'offre financière doit être établie en utilisant le formulaire financier de soumission (annexe I "Offre financière"). Le formulaire de l'offre financière ne peut pas être modifié.

Tous les prix et autres conditions financières doivent être exprimés en euros (EUR).

Étant donné que le pouvoir adjudicateur est exonéré des droits de douane, droits indirects et taxes à la vente, y compris de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), conformément aux articles 3 et 4 du Protocole sur les privilèges et immunités de l'Union européenne et à la législation de l'État membre concerné, les prix remis doivent être nets de tout impôt, taxe et droit. Les offres doivent mentionner cette exonération.

L'offre financière doit être claire et précise. Toute offre comportant des mentions

---

<sup>1</sup> Le pouvoir de signature de ces personnes doit être prouvé par un document émanant d'une source officielle (journal officiel par ex.) ou faire l'objet d'une délégation de pouvoir interne établie par un représentant lui-même investi du pouvoir de signature pertinent.

empêchant la comparaison entre les offres (telles que "à discuter", "dépendant de x", "non compris", etc.) est considérée comme irrégulière et est rejetée. Il en va de même pour les offres se référant à des éléments externes ne figurant pas explicitement dans l'offre (tels que des références à des contrats existants mais distincts).

Un aperçu de tous les documents requis figure dans la liste de contrôle "Contenu de l'offre" fournie à la fin du cahier des charges.

**2. Langues**

Les offres peuvent être rédigées en Français ou en Anglais.

**3. Période de validité des offres**

La période pendant laquelle les offres demeurent valides sans qu'il soit possible de les modifier et durant laquelle les soumissionnaires sont tenus de respecter toutes les conditions de leur offre est de six (6) mois à compter de la date limite de soumission des offres

**4. Engagements**

La soumission d'une offre vaut acceptation par les soumissionnaires de toutes les conditions et dispositions figurant dans la présente invitation à soumissionner, dans le cahier des charges et dans le projet de contrat et donc renonciation par ceux-ci à leurs propres conditions générales ou particulières.

L'offre soumise lie le soumissionnaire pendant l'exécution du contrat, s'il en devient l'attributaire.

**5. Observations**

Toute clause des documents de l'appel d'offres perçue comme discriminatoire par des soumissionnaires peut faire l'objet d'une objection motivée de leur part avant la date limite de soumission des offres et selon les mêmes modalités que celles fixées au point IV. ci-après.

Les offres contenant des réserves ou des commentaires pouvant être assimilés à des réserves<sup>2</sup> peuvent être considérées comme irrégulières.

**6. Non-conformité**

Les offres transmises hors délai ou dont la confidentialité et/ou l'intégrité ne peut être garantie sont déclarées non conformes et ne sont pas prises en considération.

**7. Coûts afférents à la participation à la procédure**

La participation à la procédure d'appel d'offres est gratuite.

Les documents de marché sont mis à disposition gratuitement.

Aucun coût supporté par le soumissionnaire pour la rédaction et la remise de l'offre n'est remboursé. Ces coûts sont à la charge du soumissionnaire.

**8. Propriété de l'offre**

Le pouvoir adjudicateur conserve toutes les offres reçues dans le cadre de la présente procédure d'appel d'offres et les traite de manière confidentielle.

Les soumissionnaires ne peuvent exiger que leur offre leur soit renvoyée.

---

<sup>2</sup> Est notamment considérée comme une irrégularité substantielle toute clause qui empêche ou fausse la comparaison des offres, jette le doute sur l'engagement du soumissionnaire à exécuter le contrat aux conditions arrêtées, est de nature à compromettre la bonne exécution du marché ou constitue une tentative de manipulation ou de spéculation.

## **II. SOUMISSION DES OFFRES**

### **1. Nombre d'exemplaires et format**

L'offre doit être transmise sous forme papier et le nombre d'exemplaires à fournir doit être le suivant:

- Offre technique: un original
- Offre financière: un original
- Informations administratives: documents originaux uniquement

L'original de l'offre technique, l'original de l'offre financière et les informations administratives seront datés et signés par le représentant du soumissionnaire dûment habilité à cet effet.

Les offres financière et technique et les informations administratives doivent être transmises dans des enveloppes séparées et fermées et porter la mention "**Offre Technique**", "**Offre Financière**" ou "**Informations administratives**". Si des enveloppes autocollantes sont utilisées, elles doivent être fermées à l'aide d'une bande adhésive au travers de laquelle le représentant du soumissionnaire doit apposer sa signature.

Ces deux enveloppes contenant les offres financière et technique doivent être placées ensemble dans une autre enveloppe fermée portant la mention:

**APPEL D'OFFRES N°18-M4-04/EUTM MALI/MFHQ/J8**

Offre présentée par <Identification du soumissionnaire><sup>3</sup>.

**À NE PAS OUVRIR**

**NI PAR LE SERVICE DU COURRIER**

**NI PAR UNE PERSONNE NON HABILITÉE<sup>4</sup>**

L'enveloppe extérieure contenant l'offre doit porter l'adresse de destination correspondant au mode de transmission choisi (envoi par courrier postal ou dépôt - voir les adresses au point 2 ci-après).

Afin de faciliter l'évaluation, les soumissionnaires sont tenus de joindre à leur offre papier une version électronique distincte pour l'offre technique et pour l'offre financière (par exemple sur un CD-ROM ou une clé USB). Le format de fichier doit être compatible avec le format de la suite Microsoft Office standard (Word, Excel, PowerPoint, etc.) ou le format PDF.

En cas de divergence, la version papier est celle qui prévaut sur la version électronique.

---

<sup>3</sup> Indiquer ici le nom ou la raison sociale et l'adresse du soumissionnaire.

<sup>4</sup> Ce texte ne doit pas être traduit.

## 2. **Modalités de transmission**

Les offres ne peuvent pas être transmises par courrier électronique. L'offre doit être transmise sous forme papier selon l'une des modalités de transmission suivantes:

### a) **Envoi par courrier postal**

Envoi postal recommandé à l'adresse suivante:

MHQ European Union Training Mission in Mali (EUTM-Mali)  
J8 Procurement officer  
Réf. Appel d'offres N°18-M4-04/EUTM MALI/MFHQ/J8  
Hôtel Azalai Nord Sud  
Avenue du Mali Hamdalaya ACI 2000,  
Bamako 1060  
Mali

Date limite: Le 13 octobre 2018, date de réception, sans qu'un retard dû à une raison quelconque soit admissible.

### b) **Dépôt**

A l'adresse suivante:

MHQ European Union Training Mission in Mali (EUTM-Mali)  
J8 Procurement officer  
Réf. Appel d'offres N°18-M4-04/EUTM MALI/MFHQ/J8  
Hôtel Azalai Nord Sud  
Avenue du Mali Hamdalaya ACI 2000,  
Bamako 1060  
Mali

Date et heure limites: le 13 octobre 2018 à 11 heures, heure locale, reçu daté et signé par un membre habilité du personnel du J8 de l'EUTM Mali faisant foi.

Le quai de déchargement est accessible tous les jours.

## III. **OUVERTURE DES OFFRES**

Comme indiqué à la section IV.2.7 de l'avis de marché, l'ouverture des offres a lieu le 15 octobre 2018 à 11 heures dans les locaux du MHQ European Union Training Mission in Mali (EUTM-Mali) à l'Hôtel Azalai Nord Sud, Avenue du Mali Hamdalaya ACI 2000, Bamako 1060, Mali. Chaque soumissionnaire peut être représenté par un maximum d'une personne, dont le nom doit être transmis par courrier électronique [mhq.j8.procurement@eutmmali.eu](mailto:mhq.j8.procurement@eutmmali.eu) le 10 octobre 2018 au plus tard. L'ouverture des offres peut devoir être reprogrammée en dernière minute, en cas d'événement imprévu dans les locaux cités à la date initialement fixée.

#### **IV. CONTACTS ENTRE LE POUVOIR ADJUDICATEUR ET LES SOUMISSIONNAIRES**

Les contacts entre le pouvoir adjudicateur et les soumissionnaires ne sont autorisés qu'à titre exceptionnel pendant le déroulement de la procédure de passation de marché, dans les conditions prévues ci-après.

##### **1. Avant la date de clôture du dépôt des offres**

Avant la date de clôture du dépôt des offres, exclusivement par écrit via le courrier électronique: [mhq.j8.procurement@eutmmali.eu](mailto:mhq.j8.procurement@eutmmali.eu)

- L'EUTM Mali peut fournir des renseignements complémentaires sur les documents de marché aux soumissionnaires potentiels qui l'ont demandé et ce, aux seules fins de clarifier la nature du marché. Il ne sera répondu à aucune demande reçue **moins de huit jours ouvrables** avant la date limite de réception des offres;
- L'EUTM Mali peut informer les candidats de toute erreur, imprécision, omission ou autre insuffisance matérielle découverte dans la rédaction des documents de marché.

Les informations susvisées ne sont communiquées que par l'intermédiaire du site web eTendering à l'adresse:

<http://eutmmali.eu/en/fr/>

Ce site web est mis à jour régulièrement et il incombe aux soumissionnaires de vérifier les mises à jour et modifications apportées pendant la période de soumission.

##### **2. Après l'ouverture des offres**

Si après l'ouverture des offres, une offre donne lieu à des demandes d'éclaircissement ou s'il est nécessaire de corriger des erreurs matérielles manifestes dans sa rédaction, le pouvoir adjudicateur peut prendre contact avec le soumissionnaire, ce contact ne pouvant conduire à une modification des termes de l'offre.

Les soumissionnaires sont tenus de répondre à ces demandes dans un délai de **cinq jours civils**.

##### **3. Notification**

Tous les soumissionnaires sont informés exclusivement par courrier électronique des décisions prises concernant l'attribution du marché. Il appartient aux soumissionnaires de fournir une adresse de courrier électronique valide et de la consulter régulièrement.

##### **4. Points de contact uniques**

###### **a) Point de contact du soumissionnaire**

Les soumissionnaires sont tenus d'indiquer un point de contact unique dans leur offre.

Les échanges susvisés s'effectuent exclusivement entre ce point de contact et le pouvoir adjudicateur.

###### **b) Point de contact de l'EUTM Mali**

Les soumissionnaires ne doivent communiquer avec le pouvoir adjudicateur que par l'intermédiaire du courrier électronique [mhq.j8.procurement@eutmmali.eu](mailto:mhq.j8.procurement@eutmmali.eu)

En cas de dysfonctionnement de ce courrier électronique et uniquement dans ce cas, les coordonnées du point de contact unique auprès du pouvoir adjudicateur sont les suivantes:

MHQ European Union Training Mission in Mali (EUTM-Mali)  
J8 Procurement officer MFHQ/J8  
Hotel Azalai Nord Sud  
Avenue du Mali Hamdalaya ACI 2000  
Bamako 1060  
Mali  
Tél. +223 44 97 61 30

Ou, à défaut:

Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne  
Unité de coordination des acquisitions, bureau 1070-KL-77  
Rue de la Loi 175  
1048 Bruxelles  
BELGIQUE  
Tél. +32.2.281 8062  
Télécopie +32.2.280 0262  
Courriel [tendering@consilium.europa](mailto:tendering@consilium.europa)

## **V. SYSTÈME DE DÉTECTION RAPIDE ET D'EXCLUSION (EDES)**

Les données à caractère personnel des soumissionnaires peuvent être enregistrées dans le système de détection rapide et d'exclusion (EDES) s'ils se trouvent dans l'une des situations visées à l'article 106 du règlement financier<sup>5</sup>. Pour de plus amples informations, voir la déclaration relative à la protection de la vie privée à l'adresse:

[http://ec.europa.eu/budget/explained/management/protecting/protect\\_fr.cfm#BDCE](http://ec.europa.eu/budget/explained/management/protecting/protect_fr.cfm#BDCE)

## **VI. ANNULATION DE LA PROCÉDURE**

La présente invitation à soumissionner ne constitue en aucun cas un engagement de la part du pouvoir adjudicateur.

L'engagement contractuel du pouvoir adjudicateur ne prend naissance qu'à la signature du contrat avec le soumissionnaire retenu.

Le pouvoir adjudicateur peut, jusqu'à la signature du contrat, soit renoncer à la procédure de passation de marché, soit annuler la procédure d'attribution, sans que les soumissionnaires puissent prétendre à une quelconque indemnisation. Une telle décision doit être motivée et portée à la connaissance des soumissionnaires.

---

<sup>5</sup> Règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union et abrogeant le règlement (CE, Euratom) n° 1605/2002 (JO L 298 du 26.10.2012, p. 1), tel que modifié.